



Paris le 09 juin 2011

Sécuritaire, conditions de travail, salaires, précaires : reprenre l'initiative !

La vague de mouvements populaires qui déferle dans les pays méditerranéens et du monde arabe, ébranle et renverse des dictatures et régimes autoritaires soutenus auparavant par les gouvernements occidentaux. Si l'issue de ces mouvements est incertaine et les niveaux de politisation diversifiés, ils ont cependant permis que s'exprime une révolte et s'alimente une vague de contestation démocratique. Les gouvernements européens qui avaient jusqu'à présent soutenu les régimes dans ces pays au nom de la stabilité dans ces régions, de la barrière contre l'islamisme, ou plus trivialement de leur intérêt économique se posent à l'image de Sarkozy en défenseurs des aspirations démocratiques des peuples. Ils voudraient faire oublier leur commerce d'armes avec les tyrans déchus.

Mais le vent de la révolte ne semble pas s'arrêter aux rives sud de la méditerranée. L'Espagne, la Grèce, le Portugal connaissent également des mouvements sociaux d'un type nouveau. Une jeunesse sans perspective d'avenir rejointe par les salariés victimes de la crise, met en accusation un système économique ultra libéral générant précarité et exclusion. Les organisations politiques traditionnelles qui paraissent incapables de répondre aux conséquences de la crise suscitent une défiance profonde de la part de ces mouvements. Cette contestation dans son aspiration à imposer les attentes et les espoirs des peuples constitue un enrichissement des luttes menées par les salariés. La dynamique contestataire de ces mouvements, ne peut que favoriser la transformation sociale que nous revendiquons à titre syndical.

L'ampleur de la crise économique et sociale qui risque encore de s'aggraver, accentue les responsabilités du mouvement syndical dans sa capacité à préserver la situation des salariés. Au moment où l'incertitude de l'avenir et la prégnance de la précarité pèsent sur de nombreux salariés l'idéologie nauséabonde du Front National prétend trouver un écho au sein du syndicalisme. Face à la précarisation des salariés, les solutions préconisées par le FN ne remettent pas en cause le système actuel basé sur une répartition foncièrement inégalitaire des richesses. Sous couvert de nationalisme, l'essentiel des thèses frontistes en matière sociale repose sur l'exigence d'un traitement différencié des salariés sur le critère d'une prétendue préférence nationale et le refus des principes de solidarité sociale. Mais elles revendiquent aussi un traitement pénal plus sévère de la délinquance et portent l'idée d'une justice de vengeance sociale. La droite gouvernementale n'est pas en reste lorsqu'elle met en avant la régulation de l'entrée de main d'œuvre suivant la nature des emplois, la suspension des accords de Schengen pour empêcher le « déferlement » des populations fuyant la misère et les conflits, l'obligation d'activité pour les bénéficiaires du RSA, une sévérité accrue pour les « mineurs délinquants ».

A l'approche de l'échéance électorale de 2012, la droite accentue la convergence avec l'extrême droite au plan des idées pour tenter de faire oublier l'aggravation des situations économiques et sociales des salariés que Sarkozy prétendait améliorer en 2007. Mais c'est bien une remise en cause des droits sociaux

qu'il a poursuivi, comme la loi sur les retraites l'a illustré. Si l'ampleur des manifestations et du mouvement n'a pas permis de gagner, il a cependant démontré le rejet de la politique gouvernementale et la place du mouvement syndical pour contribuer aux mobilisations sociales. Après cette « non victoire » et alors que les grandes manœuvres électorales ont commencé, les opportunités de mobilisations peuvent paraître plus ténues. Pourtant l'absence de perspectives politiques alternatives crédibles face à la droite et l'urgence des situations sociales rendent indispensable le maintien des revendications des salariés tant du point de vue salarial que des conditions de travail ou des droits sociaux. C'est ainsi que nous avons appelé au mouvement du 31 mai 2011 sur les salaires et la défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires, même si la forme de l'appel intersyndical à cette journée n'a pas été à la hauteur des enjeux. Nous nous inscrivons donc dans la mobilisation du 16 Juin pour obtenir la catégorie A des personnels socio éducatifs de l'ensemble des fonctions publiques, territoriale, hospitalière et d'état. C'est une exigence que nous portons toujours pour les éducateurs de la PJJ et qui concerne aussi les infirmiers et les ASS de la PJJ. Cette mobilisation doit s'appuyer sur les avancées obtenues pour les infirmières de la FPH.

La gravité du projet Mercier visant une fois encore à aligner le droit des mineurs sur celui des majeurs est jusqu'à présent passée inaperçue dans les médias. Il s'agit d'un retour aux propositions Varinard avec la systématisation pour les moins de 16 ans des procédures de présentation immédiate à fin de jugement entre 10 jours et deux mois après les faits, de l'extension des contrôles judiciaires pour « envoi » en CEF et de l'instauration d'un tribunal correctionnel, donc déspecialisé pour les plus de 16 ans. L'accélération des procédures de jugement conduira à une aggravation des peines et à l'impossibilité de recueillir les éléments de personnalité. L'anticipation opportuniste de la Direction de la PJJ sur la MJIE apparaît en parfaite adéquation avec ce projet de loi qui videra l'investigation de son contenu. Le gouvernement pour éviter la campagne médiatique a choisi la procédure parlementaire rapide. Le texte vient d'être voté au sénat et pourrait l'être à l'assemblée avant la fin juin. La remise en cause par le conseil constitutionnel telle qu'elle a eu lieu pour la loi dite LOPPSI 2, est loin d'être une garantie et nous devons dans les jours qui viennent multiplier les initiatives tant niveau national que local pour passer dans les médias et alerter les élus.

Les incidents qui se sont produits dernièrement en EPM démontrent l'impasse institutionnelle que constituent ces établissements, que nous avons dénoncés dès leur création. Le renforcement des politiques d'enfermement des mineurs amplifie les phénomènes de violence que subissent tant des jeunes que les personnels. La confusion des places et des rôles entre personnels de surveillance pénitentiaire et personnels éducatifs ne pourra que maintenir le climat de tension au sein de ces établissements. Pour le SNPES-PJJ-FSU qui a soutenu la mobilisation des personnels d'EPM, les collègues de la PJJ doivent sortir des lieux d'incarcération (EPM et quartiers mineurs) afin de renforcer les dispositifs éducatifs hors les murs. Le SNPES-PJJ-FSU continuera de défendre les droits des personnels d'EPM et l'amélioration des conditions de détention des mineurs.

Tous les services sont touchés par le développement des politiques sécuritaires qui va accentuer encore le dévoiement des pratiques éducatives, les difficultés des mineurs suivis et renforcer la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels déjà profondément mises à mal par la RGPP. Alors que les collègues souffrent des méthodes managériales employées par la hiérarchie, telles que des pressions au remplissage des hébergements, chantage à la fermeture des services et des postes, réorganisations/restructuration/mutualisation ... L'administration a clairement fait le choix de sacrifier un certain nombre de services et de personnels (fonctions administratives de gestion et techniques, et dorénavant fonction RH).

Ainsi, les personnels administratifs en structures devront assurer des tâches qui incombaient auparavant aux services départementaux. Pour arriver à ce résultat, l'administration tente d'imposer une fiche de poste qui conduirait à une surcharge de travail des personnels visés, à leur imposer des tâches ne relevant pas de leur statut. De fait le partage des responsabilités dans le suivi de questions RH entre les administratifs et les responsables n'est pas explicité. En contrepartie les collègues se verront attribuer ... un titre pompeux qui ne coûtera qu'un peu d'encre à l'administration. Ce cynisme sans borne est scandaleux quand on observe le très petit nombre de personnels administratif PJJ qui ont bénéficié d'un avancement lors de la dernière CAP des corps communs.

La maltraitance et de la déconsidération des personnels est également criante dans la mise en place des plateformes ministérielles gérées par le Secrétariat Général. Cette organisation se met en place bien évidemment dans l'opacité la plus complète qui se double d'un mépris à l'égard des personnels concernés. Alors que le calendrier de mise en place des plates formes est déjà fixé par le SG et le transfert des affectations des personnels au Secrétariat Général est déjà arrêté, les personnels sont tenus dans l'ignorance, tant du point de vue de la localisation précise des futures plates formes, que de l'évolution de la charge de travail et des tâches qui découlera de cette nouvelle organisation. De surcroît, rien n'est garanti du point de vue des droits des personnels : congés, indemnitaire, temps de travail, possibilité » de ne pas rejoindre la plate forme et des garanties afférentes à la situation des personnels redéployés.

Les contractuels ne sont pas mieux lotis, car le protocole relatif à « la résorption de la précarité » présenté comme un plan de titularisation est un marché de dupes ! Ce protocole que la FSU n'a pas signé ne réglerait la situation que de 10 % des personnels non titulaires de la Fonction publique (par titularisation ou « CDIisation »). A la PJJ, ou nous sommes déjà intervenus auprès de l'AC sur l'application de cet accord, la période de l'été sera décisive pour garantir le renouvellement des contrats. Un projet de loi devrait être proposé à l'automne 2011. Les délégués CCP comme les sections syndicales seront vigilants à défendre les intérêts des agents non titulaires.

Le SNPES-PJJ/FSU qui se revendique du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, est majoritaire aujourd'hui à la PJJ. Nous sommes présents dans l'ensemble des instances paritaires et à tous les niveaux pour défendre et soutenir tous les personnels syndiqués et non syndiqués. Les élections professionnelles du 20 octobre prochain seront donc décisives afin de conforter les capacités de notre organisation syndicale à poursuivre ses combats tant collectifs que dans la défense individuelle des agents.

La CAN du SNPES PJJ FSU appelle :

- à prendre toutes initiatives favorisant la campagne de dénonciation du projet Mercier, à participer aux initiatives unitaires et SNPES-PJJ-FSU prévues au plan national.**
- à participer à la mobilisation du 16 juin avec les personnels de la territoriale et de l'hospitalière.**
- à relever les situations des agents non titulaires et à interpeller les DIR sur les garanties de pérennisation de leurs contrats.**
- à participer aux rassemblements des « indignés » qui se mettent en place.**

La CAN s'engage :

- à tout faire pour garantir le renouvellement des contrats des personnels non titulaires.**
- à informer et mobiliser les personnels administratifs pour la défense de leurs droits et contre la dégradation programmée de leurs conditions de travail.**